

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : MDE 14/006/2007 (Public)
Bulletin n° : 028
ÉFAI
9 février 2007

Irak. Les États-Unis, le Royaume-Uni et tous les États doivent protéger les réfugiés irakiens

Amnesty International a appelé la communauté internationale, ce vendredi 9 février 2007, à accorder aide et protection aux quelque deux millions de personnes qui fuient l'Irak, dans un contexte qualifié récemment de « *désastre humanitaire* » par Antonio Guterres, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés.

« La communauté internationale doit fournir de toute urgence des aides techniques et financières aux pays accueillant des populations ayant fui l'Irak, a déclaré Malcolm Smart, directeur du programme Moyen Orient et Afrique du Nord. Les États-Unis et le Royaume-Uni, principaux membres de la Force multinationale (FMN), ainsi que le gouvernement irakien doivent faire davantage d'efforts pour assurer à ces réfugiés ainsi qu'aux personnes déplacées internes en Irak, dont le nombre s'élève à 1,7 million, une protection durable. »

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a évalué mercredi 7 février à plus de 1,7 million le nombre d'Irakiens déplacés internes, parmi lesquels 500 000 personnes qui ont perdu leur foyer lors du bombardement d'un lieu saint chiite dans la ville de Samarra en février 2006. Selon le HCR, près de deux millions d'Irakiens ont trouvé refuge dans les pays voisins depuis 2003. Sur ces deux millions, quelque 700 000 résident actuellement en Jordanie et un million environ en Syrie.

À même de fournir une part importante d'aide de première urgence au flux de réfugiés irakiens, du fait de leur proximité géographique, la Jordanie et la Syrie ont joué un rôle actif dans l'assistance aux réfugiés à ce jour. Amnesty International pense qu'elles doivent continuer à le faire et que d'autres pays de la région et du reste du monde doivent suivre leur exemple, notamment en autorisant l'entrée sur leur territoire des personnes cherchant protection, conformément à leurs obligations au regard du droit international.

Toutefois, la communauté internationale doit faire beaucoup plus d'efforts en termes d'aide et fournir l'assistance nécessaire de toute urgence. Amnesty International considère en outre que des solutions alternatives, telle la réinstallation dans des pays tiers, doivent être considérées comme des options possibles dans la cadre d'une véritable « *approche de partage des responsabilités* ». De plus, les personnes déplacées internes en Irak, 1,7 million environ, ont besoin d'une assistance de toute urgence. Le gouvernement irakien et la force multinationale doivent prendre toutes les mesures possibles pour assurer leur protection.

De nombreux pays ayant accueilli des ressortissants irakiens ne les ont pas renvoyés de force vers l'Irak.

Dans l'intérêt d'une protection durable, les pays hôtes tels que les États-Unis ne doivent pas renvoyer vers l'Irak les demandeurs d'asile déboutés. Les États-Unis ont une responsabilité particulière en ce qui concerne la protection des personnes déplacées du fait du conflit en cours en Irak. Ils doivent se montrer plus actifs qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent et s'efforcer de réinstaller rapidement, dans de bonnes conditions de sécurité, un plus grand nombre d'Irakiens.

« La politique menée par les États-Unis et leur action militaire ont contribué à créer la situation chaotique qui règne aujourd'hui en Irak, pourtant à ce jour très peu d'Irakiens déplacés du fait de la guerre ont pu se réfugier aux États-Unis, a déclaré Malcolm Smart. Les autorités américaines doivent agir conformément à leurs obligations sur ce point et aider à trouver des solutions durables à long terme pour les réfugiés irakiens. »

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566
Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>